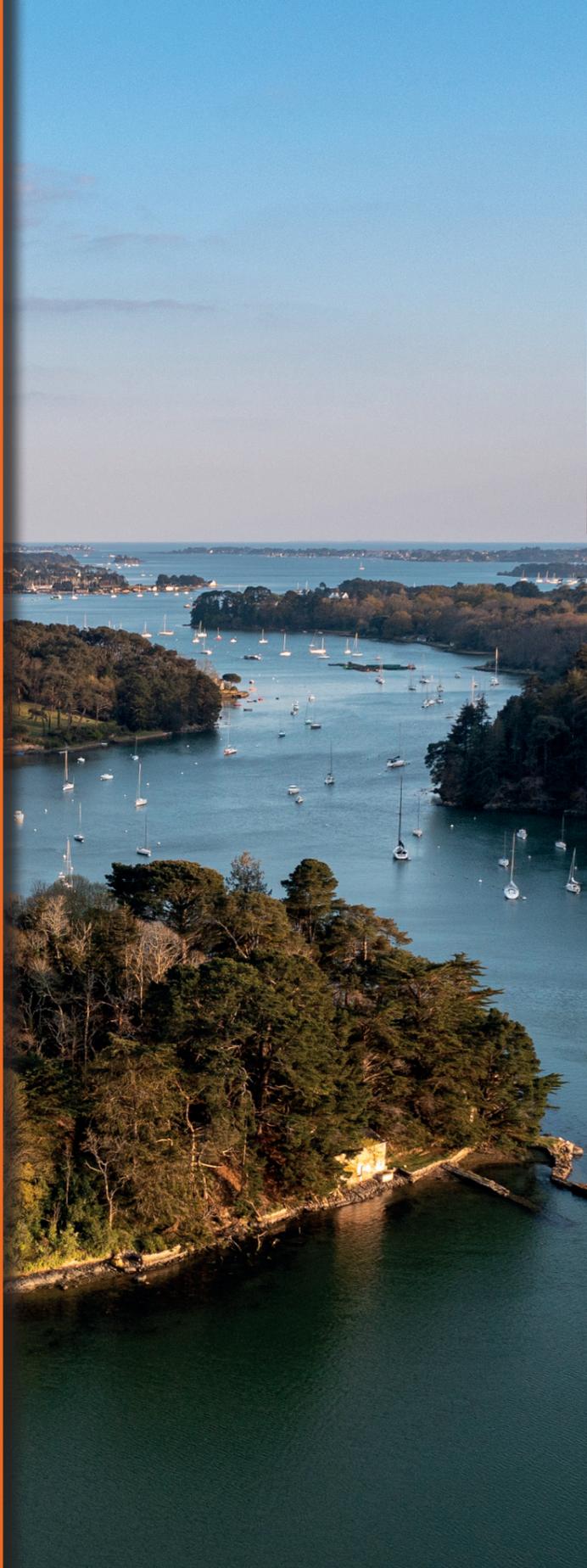


Cap sur Le Bono!

Bulletin Municipal
Février 2022



3	Mot du Maire
4	Les élus & services municipaux
6	Composition des commissions
8	Finances
14	Urbanisme
17	Domaine maritime
19	Patrimoine
21	Histoire
22	CCAS
23	Communication
26	Enfance Jeunesse
35	Vie associative & culturelle
37	2021 en images
39	Conseil Départemental
40	Intercommunalité GMVa
42	Tribune opposition



Photos: Anne-Sophie Barrère, Pierre Barel, Marie-Anne Le Porho, Juliette Cadoret, Myriam Le Plaire-Brard.
Icones: Freepik / Flaticon

Impression: IOV Communication - Groupe Imprigraph - Imprimerie Vannes / Parc de Botquelen, 3 All. Gutenberg, 56610 Arradon / Tel: : 02 97 40 87 87



Chères et chers BONOVIstes

Nous apprécions toutes et tous les rencontres conviviales lors des vœux.

Cette année encore, nous ne pourrons pas les échanger en présentiel en ce mois de janvier 2022.

Dès que possible, nous organiserons ce moment de convivialité qui nous permettra d'évoquer tous les projets de notre programme.

Je tiens, cependant à vous informer de l'avancement de nos projets :

- L'année 2021 a démarré par l'aboutissement de la négociation auprès de Bretagne Sud Habitat liée aux litiges financiers contractés antérieurement à notre arrivée. Ce nouvel accord financier obtenu grâce au contenu de notre argumentation et à la ténacité de notre équipe a permis de réaliser les premiers investissements tout en diminuant nos charges de fonctionnement.
- L'analyse des besoins des associations et le soutien face au contexte sanitaire.
- Les nouvelles orientations de la ZAC d'habitation de MANE LAVARION et des dossiers d'urbanisme. En particulier, en reconstruisant de nouvelles argumentations dans les litiges urbanismes en cours mais aussi, en prenant en compte les difficultés majeures en matière de sécurité des déplacements.
- L'analyse des besoins sociaux,

- La mise en place d'une dynamique des ressources humaines sous l'égide de notre nouveau directeur général des services, Mikaël LE GALLIC.

- Les études sur les besoins en matière de pôle restauration, enfance-jeunesse, sous l'animation de Myriam LE PLAIRE-BRARD, nouvelle responsable du service enfance jeunesse.

- L'affirmation de la place de la commune de LE BONO, commune maritime, dans le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, l'Atlas de la biodiversité, la préparation du dossier d'inscription du site mégalithique du BONO auprès de l'UNESCO.

- Le développement de nos moyens de communication via différents canaux.

Les Commissions municipales (*composées d'élus du conseil municipal*) ainsi que les Comités Consultatifs (*composés de BONOVIstes ayant fait acte de candidature*) se sont réunis régulièrement.

Chaque adjoints (es) et conseillers (ères) délégués (es) vous préciseront ces avancées dans les pages suivantes.

Pour l'année 2022, je vous souhaite :

- Des éclats de rire pour dissiper la morosité,
- Des douceurs, du réconfort, de la bonté, des rayons d'espoirs pour illuminer votre quotidien,
- De la confiance et de la persévérance pour aller de l'avant et mener vos projets à bien.

Tous mes vœux de bonne santé et de bonheur.

Le Maire
Yves DREVES

Les élus & services municipaux

Les services municipaux, les agents qui les composent sont des maillons essentiels au bon fonctionnement de la commune. Vous trouverez ci-dessous quelques indicateurs et informations sur l'année écoulée pour mieux connaître leurs activités.

VIE COMMUNALE

La nouvelle équipe municipale



Yves DREVES

LE MAIRE

LES ADJOINTS



Valérie DEIMAT



Alain BRULE



Marie-Hélène LE GOLVAN



Marcel LUCAS

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Anne-Sophie BARRERE



Pierre BAREL

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Stéphane ROLLAND



Christine EVO



Olivier QUERE



Marie-Anne LE PORHO



Thierry LE RAY



Emmanuelle ROTIEL



Jean-François LE LEM



Roxanne MADEC



Mickaël LE MOUROUX



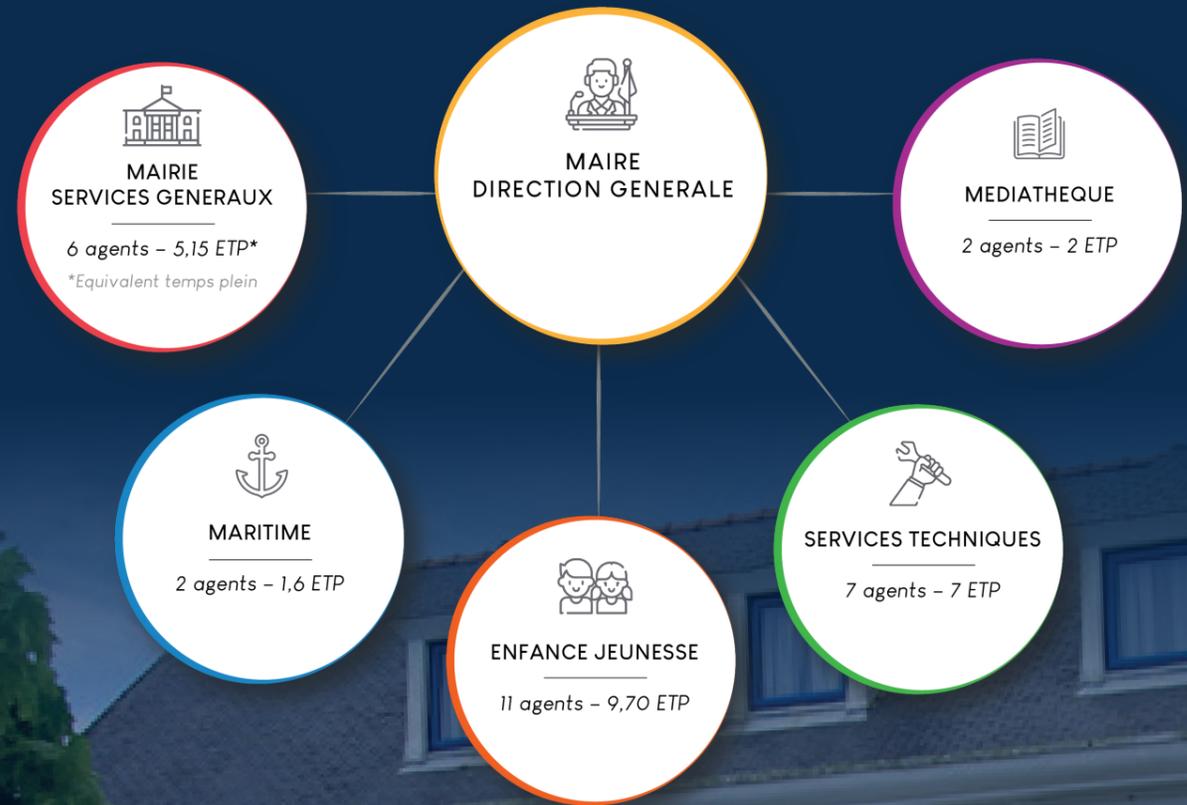
François VAILLANT



Gaëlle MANDART-BEYSSAC



Patrice HENO



SERVICES ADMINISTRATIFS

- Standard téléphonique : 5 500 appels entrants et extérieur
- Courriers/courriels reçus : 7 000
- Actes d'Etat Civil : 175
- Inscriptions liste électorale : 175
- Recensements militaire : 29
- Délibérations : 90
- Arrêtés : 300
- Comptabilité : 2 000 actes (mandats de dépenses titres de recettes)
- Bulletins de paies : 515
- Instructions urbanisme (PC/DP/CU/PA/DIA) : 400 (+15% par rapport à 2020)
- Bon Echo : 9 000 exemplaires

MARITIME

- Mouillages : 379
- Usagers : 335 contrats annuels / 115 contrats de + 7 jours
- Passages estivaux : 305 bateaux / 620 nuitées
- Contrôle et entretien : 300 mouillages / 1 300 manilles / 1 000m de chaînes / 2 400m de bouts

ENFANCE JEUNESSE

- Enfants scolarisés : 190
- Repas servis : 20 200
- Heures ALSH : 33 000
- Heures garderie : 17 000
- Surfaces bâtiments nettoyées : 3 758 m²

MEDIATHEQUE

- Ouvrages : 9 700
- Supports empruntés : 23 000
- Abonnés : 850
- Visiteurs : 8 230
- Spectacles/animations expositions : 65
- Groupes scolaires : 95

SERVICES TECHNIQUES

- Longueur de voirie communale : 26,419 km
- Longueur des chemins de randonnées : 18 km
- Surfaces bâtiments communaux : 5 322m²
- Surfaces des espaces verts : 73 000m² et 4 700m linéaire

Composition des commissions

URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT



Membres élus : Valérie DEIMAT, Alain BRULÉ, Anne-Sophie BARRERE
Christine EVO, Pierre BAREL, François VAILLANT.

Comité consultatif : Michelle CANTERO, Christian CLAISSE,
Mélanie HARLAUX, Erwan LE BER, Gaëlle LE BLEVEC, Frédéric LE GOUESBE

TOURISME



Membres élus : Stéphane ROLLAND, Alain BRULÉ, Anne-Sophie BARRERE
Patrice HENO

Comité consultatif : Geneviève GELARD, Maxime LE POCREAU
Christiane SAINT LEGER, Hervé TORCHEUX

MARITIME



Membres élus : Alain BRULÉ, Valérie DEIMAT, Marcel LUCAS,
Jean-François LE LEM, Roxane MADEC, Olivier QUERE, Patrice HENO
Mickael LE MOUROUX

Comité consultatif : Jean-François ALLAIN, Guy-Noël EVO,
Philippe LAINÉ, Gildas MADEC, Jean-Yves MORIO, Olivier MOTTE,
Olivier SOILEUX, Tiphaine TURLUCHE

COMMUNICATION



Membres élus : Anne-Sophie BARRERE, Stéphane ROLLAND
Alain BRULÉ, Pierre BAREL, Marie-Anne LE PORHO
Gaelle MANDART BEYSSAC

Comité consultatif : Emilie BAREL, Soizic BIGOT, Sophie BLAREZ
Philippe LE CAM, Anna LORIC

PATRIMOINE



Membres élus : Alain BRULÉ, Marie-Anne LE PORHO, Jean-François LE LEM,
Thierry LE RAY, Emmanuelle ROTIEL, Patrice HENO

Comité consultatif : Jean-François ALLAIN, Danielle BEINVEL,
Juliette CADORET, Anne-Françoise LE GOUGUEC, Alain MONTANGON

FINANCES



Membres élus : Marcel LUCAS, Oliver QUERE, Alain BRULÉ
Valérie DEIMAT, Marie-Hélène LE GOLVAN, François VAILLANT

Comité consultatif : Olivier MOTTE, Frédéric LE GOUESBE
Catherine LOUVEL, Annette DUMAS

VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE



Membres élus : Stéphane ROLLAND, Olivier QUERE, Thierry LE RAY
Marie-Anne LE PORHO, Roxane MADEC, Patrice HENO

Comité consultatif : Juliette CADORET, Michelle CANTERO,
Alexandra JOURNET, Philippe LE CAM, Sophie ROCHUT, Mathieu ROTIEL

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Membres élus : Marcel LUCAS, Olivier QUERE, Stéphane ROLLAND
Valérie DEIMAT, Marie-Hélène LE GOLVAN, Mickael LE MOUROUX

Comité consultatif : Olivier MOTTE, Frédéric LE GOUESBE
Annette DUMAS

RESTAURATION SCOLAIRE



Membres élus : Marie-Hélène LE GOLVAN, Emmanuelle ROTIEL
Anne-Sophie BARRERE, Marie-Anne LE PORHO, Pierre BAREL
Gaelle MANDART-BEYSSAC, Mickael LE MOUROUX

Comité consultatif : Laetitia GORET, Mélanie HARLAUX
Alexandra JOURNET, Corine LE DOUARAN

ENFANCE-JEUNESSE



Membres élus : Emmanuelle ROTIEL, Pierre BAREL,
Anne-Sophie BARRERE, Marie-Anne LE PORHO, Roxane MADEC
Mickael LE MOUROUX

Comité consultatif : Yvonne BRULE-CHEDALEUX, Anne DRAKEFORD
Gaëlle LE BLEVEC, Corine LE DOUARAN, Philippe LE CAM, Benoit PIQUEMAL



Finances

Marcel LUCAS / 4^{ème} adjoint au Maire
Finances, économie et développement économique.

Présentation du budget communal

Comme chaque année, les budgets présentés ci-après correspondent à ceux approuvés par le conseil municipal du 29 mars 2021, en présence de Mr BOUATTOURA, comptable-payeur de la collectivité (DGFIP AURAY).

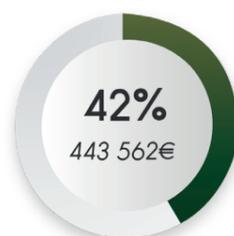
BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	COMPTES 2021	BUDGET 2021
	Dépenses		1 846 716
Recettes		2 197 471	2 075 175
Excédent reporté		350 755	
Affectation du résultat		350 755	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		912 224	1 220 709
Recettes		706 685	1 056 798
Virement section Fonctionnement			163 911

M. BOUATTOURA souligne que les résultats des sections pour le budget communal et le budget annexe maritime présentent des totaux concordants avec les comptes administratifs. Il complète sa présentation par des indicateurs et ratios qui permettent d'illustrer la gestion communale 2020. À ce titre il n'a pas d'observation particulière, si ce n'est que la commune est dans les standards d'une gestion maîtrisée tant en équilibre financier, en surendettement ou en rigidité des charges de structure.

Les investissements 2021 sont auto-financés sans emprunt ni augmentation d'impôts locaux.



BIENS, ÉQUIPEMENTS



TRAVAUX



ÉTUDES, LOGICIELS

La dette de la commune est de 1 501 942€ dont 59 547€ pour le budget maritime.
L'annuité de remboursement est de 181 000€ en 2021.
Au 1^{er} janvier 2022 elle diminuera et sera de 133 000€.



Par délibération du Conseil municipal du 16 novembre 2020, a été autorisée la cession par EADM à Bretagne Sud Habitat du contrat de concession d'aménagement de la ZAC de Mané Mourion Lavarion. Bretagne Sud Habitat se substitue dans tous les droits et obligations d'EADM.

Le 21 novembre 2020, la Commune a fait part à BSH de ses désaccords, à la fois sur les aspects de sécurisation de la ZAC Nord et sur les dispositions financières issues de la délibération de la commune du BONO en date du 10 mars 2020.

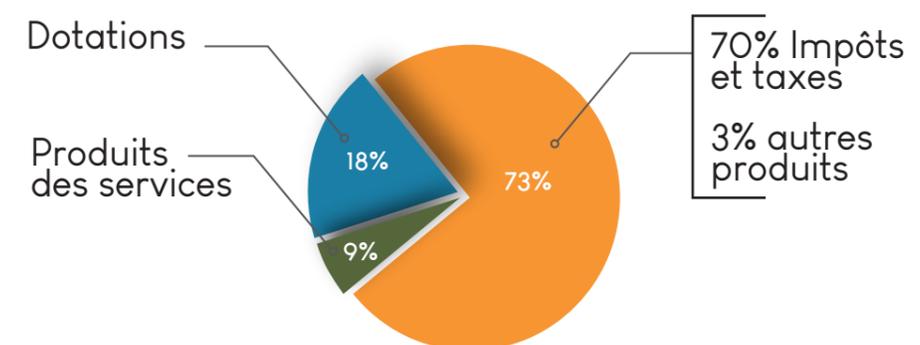
La Commune a souhaité que les surcoûts soient revus, notamment au titre des pertes facturées concernant l'EBC, pour lesquels subsistent des interrogations quant à la conformité des études préalables au titre de

l'étude d'impact réalisée par EADM et sur les choix arrêtés dans le projet d'aménagement.

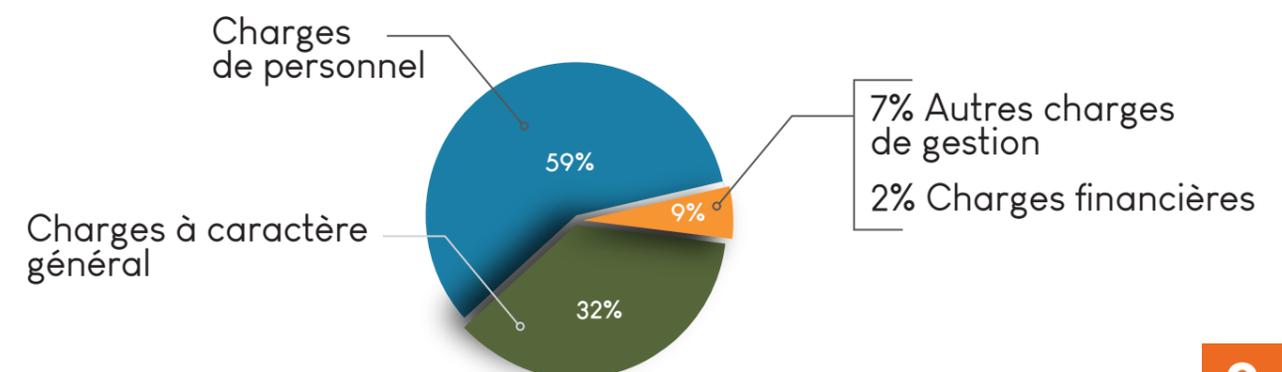
BSH accepte : L'évaluation de la perte pour la non commercialisation de l'ilot A7 suite à son classement en EBC (correspondant à 2 lots et non aux 4 lots) est fixée à la moitié des 333.000€, soit 166.500 €.

Un protocole en date du 22 février 2021 a été acté et les écritures comptables régularisées en Juin 2021. Cette somme de 166 500€ a permis de financer par anticipation des investissements programmés pour 2022 notamment tels que des aménagements à l'école Jean-Louis Etienne, des travaux d'améliorations d'éclairage public, l'achat de modulaires pour les associations et les activités jeunes, l'achat d'agrès pour compléter le parcours santé du city park.

D'où vient l'argent de la commune ?



Où va l'argent de la commune ?



Présentation du budget maritime

BUDGET MARITIME	FONCTIONNEMENT		COMPTES 2020	BUDGET 2021
	Dépenses		138 282	163 910
	Recettes		167 589	152 750
	Excédent reporté		29 307 dont 9500 n-1	
	Affectation du résultat			11 160
	INVESTISSEMENT			
	Dépenses		21 849	64 599
	Recettes		24 241	46 452
	Excédent reporté		2 392	
	Affectation du résultat			18 147

Afin de financer les investissements prévus sur l'exercice 2021, tout en maintenant l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement, l'affectation du résultat doit être ventilée pour 11 160 € en fonctionnement et 18 147€ en Investissement en raison notamment des rejoindements du môle pour 9 500€.

Les impôts locaux directs

La réforme de la taxe d'habitation (sa suppression totale en 2021 en tant que recette fiscale des collectivités pour la part relative aux résidences principales) a des conséquences en matière de détermination du taux de foncier sur les propriétés bâties, la part départementale de cette taxe revenant désormais en compensation aux communes.

Ainsi, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 de la commune devrait désormais être égal à la somme du taux communal et du taux départemental (sans incidence pour le contribuable).

En outre un coefficient correcteur, destiné à neutraliser le gain ou la perte de ressources liés à la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera également appliqué.

Au vu du contexte socio-économique, les taux votés restent inchangés par rapport à ceux de 2020 :

Taxe d'habitation : 15,21%
Taxe foncière bâti : 23,01% (taux communal) + 15,26% (taux départemental) = 38,27% (taux consolidé)
Taxe foncière non-bâti : 61,91%

vigueur de la réforme des valeurs locatives cadastrales. Actuellement elles sont encore déterminées selon une évaluation du marché locatif de 1970. La loi de finances de 2020 prévoit une révision de ces valeurs à partir des loyers constatés sur le marché locatif en 2023.

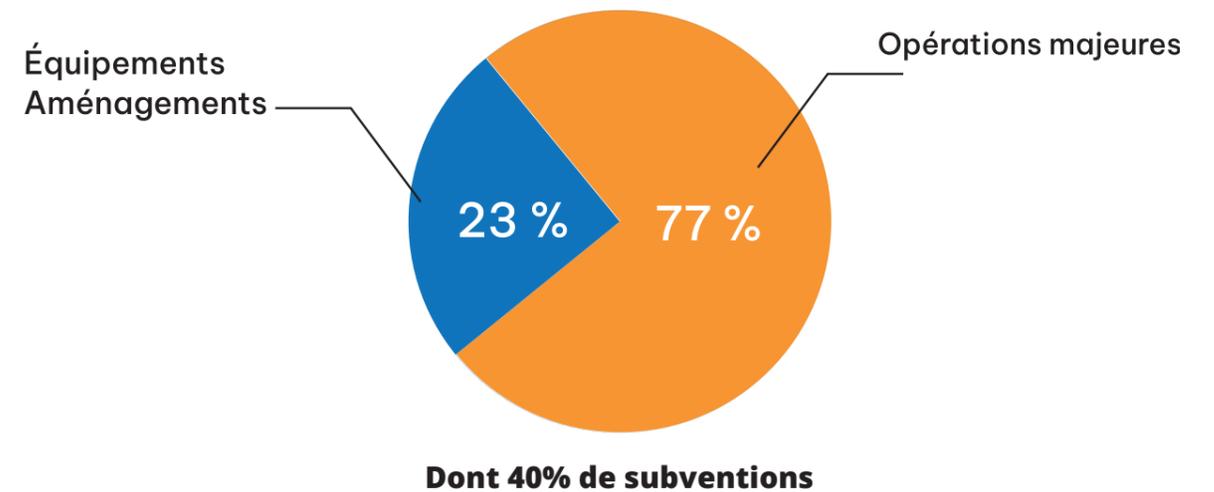
Réforme en vue en 2026

La taxe foncière est calculée en fonction de la valeur locative du bien. Elle peut évoluer à la hausse en fonction de travaux (extensions, piscines....) Mais les propriétaires doivent s'attendre à un ajustement de leur taxe foncière à partir de 2026, date de l'entrée en

Plan Pluriannuel d'Investissement

Le 13 décembre 2021 le conseil municipal a voté le Plan Pluriannuel d'Investissement pour les cinq années à venir. D'un montant global de 6 700 000 €, il a été élaboré en commission finances dans le cadre de la loi NOTRe. Il permet de dresser la liste de l'ensemble des projets programmés et

d'échelonner les financements qui leur sont attribués. Réactualisé chaque année, cet outil de pilotage financier et politique impose de prioriser les actions et de chercher leurs financements indispensables pour préserver les équilibres financiers.



Golfe du Morbihan Vannes agglo

Golfe du Morbihan Vannes agglo est une communauté de communes qui gère avec ses 504 agents et pour le compte de ses 34 communes un certain nombre de services

à la population mais porte aussi son regard vers un développement harmonieux du territoire. Le tout à travers différents champs d'actions ou compétences :



GMVA a voté son budget le jeudi 18 février 2021, le premier de la mandature de David ROBO. Des axes forts : des économies sur le fonctionnement et des investissements réalistes sans augmenter les impôts. Un budget serré mais optimiste. Les chiffres clés Budget global 310 M€ - Endettement Global DE 77 M€ au 1^{er} janvier 2020. Volume global d'investissements 76 M€.

Projet de territoire 2021-2031

Les 4 axes de notre transformation:

Un territoire attractif, libéré, ouvert et fier.

- **Établir un diagnostic** qui prend pleinement en compte le ressenti et les constats, ainsi que l'avis des acteurs du territoire, tout en tenant compte de nos environnements et de leurs évolutions ;
- **Affirmer une ambition**, une vision pour transformer durablement notre territoire ;
- **Définir des enjeux.**
- **Développer un plan d'action.**

Ce projet de territoire privilégie les approches transverses, chaque projet étant défini à l'aune de trois dimensions fondamentales : économique, sociale et environnementale.

- **Instauration de la taxe GEMAPI** - Vannes Golfe du Morbihan Vannes Agglo - impactée soit par le volet submersion, soit par le volet inondation.

- **Actions sur les cours d'eau** : travaux sur berges et dans les cours d'eau, reméandrage des cours d'eau, mise en oeuvre d'ouvrages pour assurer la continuité des cours d'eau (buse, pont-cadre...), communication, coordination...

Estimation des travaux sur cours d'eau :
2, 4 M€/an (subventions 60%)

- **Actions afin de limiter les pollutions des cours d'eau** : diagnostic (analyse, suivi..) actions de formation, accompagnement technique et financier pour changement de probatique.

- **Élaboration et suivi des profils conchylicoles.**

Évaluation des dépenses GEMA - 2 300 000 € de 2022 à 2024

À noter : L'ensemble de ces actions est très largement subventionné (60% en moyenne par Agence de l'eau, CD56, CR BZH).

Les chiffres annoncés ci-dessus constituent le reste à charge pour GMVA.

Contribuables concernés : ceux assujettis aux taxes foncières (bâties ou non bâties), à la taxe d'habitation et à la CFE . Montant maximal : 40€/hab.

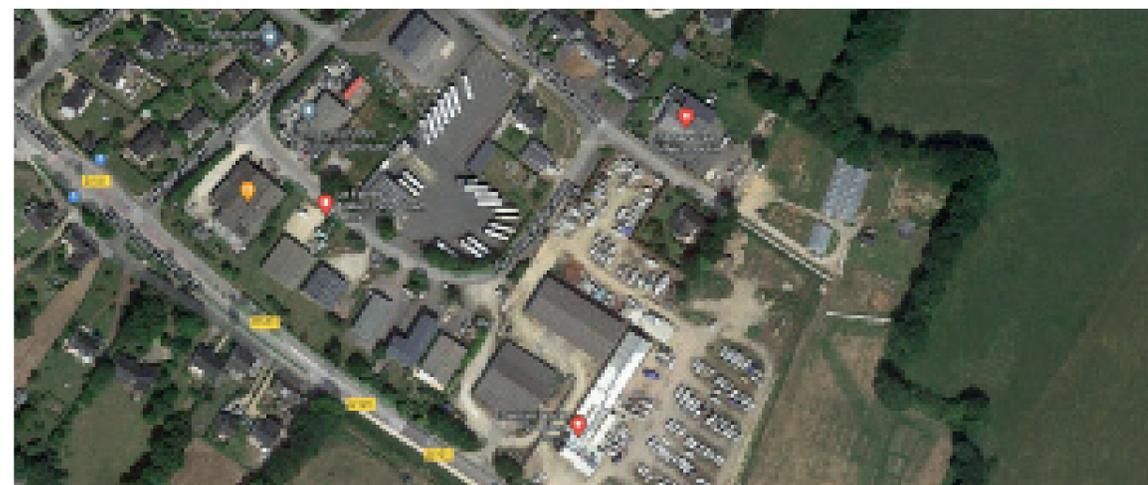
Un portail dédié et pensé pour les entreprises à été mis en place :

entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh

Cet outil simple et fonctionnel permet aux porteurs de projets, entrepreneurs, de trouver de nombreuses informations pratiques sur l'économie du territoire (possibilité d'implantation, financement, accompagnement).

Son objectif : accompagner les entreprises dans leur développement en renforçant l'attractivité de l'agglomération.

Zone artisanale de KERIAN



Parc d'activités de Kerian - LE BONO - 8 ha à vocation artisanale
- 15 établissements économiques - 50 emplois

Développement économique - GMVA

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération - Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation
- 30 rue Alfred Kastier - CS 70206 - 56006 Vannes CEDEX



Le Territoire :

- 34 communes
- 171 000 Habitants
- 17 500 établissements

Ensemble des activités :

- 59 100 emplois salariés
- 51 parcs d'activités
- 5 filières d'excellence :
 - Agroalimentaire
 - Numérique
 - Nautisme
 - Tourisme
 - Transport/logistique

Plusieurs artisans installés au Bono souhaitent pouvoir s'agrandir ou installer un atelier. Or la zone de Kerian ne permet plus de nouvelles installations.

A notre demande, Jean-Pierre RIVERY, vice-président Vannes Agglomération, désormais Président de la CCI de Bretagne, sera présent en début d'année afin d'étudier des solutions adaptées.

Linéaire commercial du PLU

Le linéaire commercial du PLU est limité autour de la place Le Clanche et du marché. Nous recevons régulièrement des demandes de locaux commerciaux.

Si des opportunités se présentaient nous pourrions contacter l'Etablissement Foncier Breton ou Vannes Agglomération pour nous aider à acquérir des pas de portes existants ou nouveaux.

Urbanisme

Valérie DEIMAT / 1^{ère} adjointe au Maire.
Urbanisme, travaux, aménagement du territoire et environnement.

Le foncier



Le foncier se raréfie alors que la population augmente régulièrement.

Le Bono est une commune très attractive pour beaucoup de monde, jeunes actifs, retraités qui souhaitent s'installer en Bretagne ou acquérir une résidence secondaire. Ceci a pour effet d'augmenter le prix du foncier, ce qui contraint certains de nos jeunes à s'éloigner pour se loger vers l'intérieur, alors que le bassin d'emploi est florissant.

Le manque de logement touche les jeunes mais aussi les personnes à revenus modestes de tout âge y compris les retraités. D'autre part, concernant les logements des personnes âgées, ils présentent souvent des défauts de confort ou d'accessibilité.

La commune du Bono ne dispose pas de réserves foncières, il est donc impératif de favoriser et de renforcer l'ensemble des dispositifs d'accès à la propriété pour nos jeunes actifs, pour les ménages à revenus modestes et de trouver des solutions de logement adapté pour les personnes âgées.

La politique de l'urbanisme à mettre en œuvre, consiste à satisfaire aux mieux les besoins de logement de la population, à préserver le caractère du Bono et ne pas dénaturer l'environnement.

Nous devons veiller également à ce que les projets soient adaptés aux infrastructures et équipements existants (voirie, réseaux, eau, électricité, capacité de la station d'épuration, etc..).

L'urbanisme doit participer à l'équilibre social et à la dynamique démographique, la Zac Sud de Mané Mourin Lavarion, en devenant, doit tenir compte de l'ensemble de ces objectifs.

Commission d'urbanisme

La commission d'urbanisme se réunit une fois par mois et nous avons souhaité que l'ensemble des autorisations du droit des sols soient examinées en commission. Ci-dessous, les statistiques :

OBJET	2017	2018	2019	2020	2021
Permis de construire	28	44	35	47	52
Certificat d'urbanisme	104	105	89	99	133
Arrêté d'alignement	90	107	109	120	174
Déclaration de travaux	92	103	101	126	156



Sécurité et déplacements

Mise en place d'une signalétique cohérente et visible pour permettre de « fluidifier » les flux entrants et sortants du centre bourg, informer correctement les visiteurs et limiter le stationnement sauvage qui peut mettre en danger les personnes.



Rue Poincaré : Le comité consultatif sécurité circulation et déplacement décide de procéder à la mise en place d'un dispositif type feux de tricolores de chantier, pour permettre une circulation « alternée » au cours du premier trimestre. Par ailleurs, un dispositif de chicanes (jardinières...), viendra compléter et rompre l'alignement de la chaussée pour réduire la vitesse.

Rue Thiers : le constat est flagrant: vitesse excessive dans un environnement relativement fréquenté par les piétons et les cyclistes : la mise en place de « stop inversé » est validé par le comité.



En complément, un marquage d'entrée d'une zone 30 au sol est souhaité.



Pour la prochaine réunion du comité consultatif sécurité circulation et déplacement, il sera dressé un bilan de la modification du sens de circulation du lotissement les hauts du port, rue Ferdinand Arnodin.

Travaux

• ZAC Nord Mané Mourin Lavarion : (Pour rappel la Zac de Mané-Mourin-Lavarion créée en 2008, par Espace Aménagement et Développement du Morbihan (EADM) a été reprise en 2021 par Bretagne Sud Habitat (BSH).

Les travaux touchent à leur fin. Les dernières clôtures, plantations, noues et engazonnements seront réalisés courant février, ainsi qu'une poche de stationnement supplémentaire le long du programme Aiguillon.

• Création d'un parcours sport/santé intergénérationnel au City Stade.

Travaux à venir :

- Création de places supplémentaires place Joseph Le Clanche pour palier au manque de stationnement dans le bourg.
- Pour favoriser la pratique du vélo un abri sera réalisé sur la place et des boxes sécurisés seront installés.
- Les rambarde piétons des cheminements doux seront sécurisés.



Domaine maritime

Alain BRULE / 2^{ème} adjoint au Maire
Affaires maritimes, mouillages et patrimoine.

Études en cours

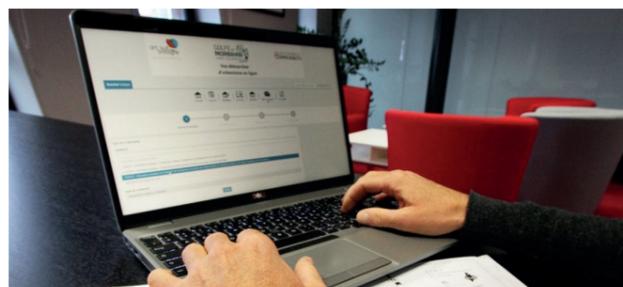
Le projet d'agrandissement de la salle municipale est toujours d'actualité afin de répondre à la demande des associations.

La construction d'un nouveau restaurant scolaire et une garderie à proximité de l'école publique, permettrai de réaliser un ensemble cohérent lié à la petite enfance.

Cette solution serait moins contraignante et moins onéreuse.

Concernant l'ancienne école, un diagnostic structurel à été réalisé. Il sera complété par une étude de sols. Ces études nous permettront de nous projeter sur le devenir du site.

Les demandes d'urbanisme en ligne



Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent se faire sur le site de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Qu'il s'agisse d'une simple déclaration, d'un dépôt de permis de construire ou d'un projet d'aménagement ou de démolition, les usagers peuvent déposer leur dossier par voie électronique. Comme pour une demande papier, un instructeur assure le suivi en ligne du dossier en lien avec la mairie concernée. Simple, rapide et efficace, ce

nouvel outil numérique permet un suivi en temps réel de l'avancement de son dossier. Si ce nouveau service en ligne est accessible aux professionnels depuis le printemps 2021, il est désormais ouvert à tous. Un virage numérique qui coïncide avec les ambitions gouvernementales de simplifier et de moderniser les services publics dans le pays.

Toutes les demandes peuvent se faire sur le site :

golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

Législation

La loi «climat et résilience» votée le 22 Août dernier, concerne un grand nombre de secteurs (publicité, consommation, environnement, transport, immobilier, urbanisme, énergie, agriculture, production et travail).

Cette loi entend accélérer « la transition de notre modèle de développement vers une société neutre en carbone, plus résiliente, plus juste et plus solidaire.

Un des nouveaux grands objectifs de cette loi, la lutte contre l'artificialisation des sols.

Les leviers envisagés sont : la maîtrise de l'étalement urbain, le renouvellement urbain, l'optimisation de la densité des espaces urbanisés, la qualité urbaine, la préservation et la restauration de la biodiversité et de la nature en ville, la protection des sols, des espaces naturels, agricoles et forestiers, [et] la renaturation des sols artificialisés.

En résumé, les constructions nouvelles ne pourront indéfiniment s'étendre sur les espaces naturels et agricoles. L'étalement urbain sera limité.

Le Berly



Grace à Jérôme Botti et Julien Auger, un aménagement rapide a permis de transformer le terre-plein situé à l'extrémité de la route en parking à embarcations légères. L'enrochement envisagé par Christian Gueguen a été finalisé et prolongé jusqu'à la cale de la ferme marine.

Une réflexion est actuellement en cours avec l'aide du paysagiste-conseil du Parc Naturel Régional (PNR) pour aménager le terrain communal (environ 2000 m²) situé derrière la cabane ostréicole, dans le respect du PLU sans nuire à la biodiversité.

La ferme marine du Berly



Cet élevage de poisson géré par la société Mytilimer de Cancale a fait l'objet de quelques remarques de la part des Bonovistes. Contactés à plusieurs reprises depuis un an, les services de l'état, bien informés du dossier, se sont prononcés sur le sujet :

Pour la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) les AOT (Autorisation d'Occupation du Territoire) nécessaires à l'exploitation ont été reconduites dans les mêmes termes, suite à l'enquête d'utilité publique.

La DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) qui surveille de près l'entreprise a noté les améliorations réalisées en 2021, l'impact environnemental n'est pas plus important qu'avec l'exploitant précédant.

Les Terre-pleins et les cabanes ostréicoles

La restauration des terre-pleins se poursuivra. Dans la continuité du travail déjà réalisé, nous souhaitons finaliser, dans un premier temps et peut-être par tranches, la partie située en amont du vieux pont, jusqu'à Roch Vilen, pour laquelle la commune bénéficie d'une délégation de gestion.

Une réflexion a été entreprise avec la DDTM (*Direction Départementale des Territoires et de la Mer*), la DRAC (*Direction Régionale des Affaires Culturelles*), le PNR et nos voisins de Pluneret sur l'avenir des anciennes cabanes ostréicoles qui ont fait l'objet, sur les deux rives, d'un nettoyage pris en charge par la DDTM.

Entre le Rocher et Roch-Vilen, les anciennes cabanes ostréicoles sont souvent utilisées par des « occupants historiques » qui les entretiennent.

La DRAC et le PNR souhaitent faire de notre rivière un site pilote d'expérimentation sur le plan patrimonial, donc préserver et valoriser ces cabanes. Il faut les entretenir, qu'elles soient implantées sur le domaine public ou privé.

En s'inspirant de ce qui se fait ailleurs, notamment dans le Bassin d'Arcachon, il

convient de leur trouver un usage en lien avec la proximité du DPM (*Domaine Public Maritime*).

Souhaitons que ces réflexions amènent à trouver le moyen d'officialiser l'utilisation de ces cabanes et leur pérennité par la signature de conventions avec la municipalité.

Convention qui serait bien évidemment accompagnée d'un cahier des charges précisant les conditions de jouissance : durée, obligation d'entretien de la cabane et de ses abords dans le respect des matériaux d'origine, utilisation strictement personnelle excluant prêt ou location, assurance ...

L'attribution d'une cabane serait soumise à une procédure rendue publique et ouverte à tous. Des critères de sélection étant prévus pour départager éventuellement les candidats.

Dans la mesure où la cabane est occupée dans l'esprit des préconisations du cahier des charges et n'est convoitée par personne, la priorité serait laissée aux usagers « historiques » comme cela se fait à Arcachon.

À suivre...

Le môle

Âgé de 140 ans, le môle mérite toute notre attention. En septembre, l'entreprise Marc SA de Caudan s'est chargée de la réfection des joints. Le financement a été partagé entre le budget portuaire et celui de la commune.



Le pont suspendu

Outre les grincements gênant pour les riverains, l'expertise de mars 2020 a révélé de nombreux problèmes de corrosion qui, sans mettre le pont en péril, nécessitent des travaux à court terme (3 ans).

Mme Devernay, architecte du patrimoine spécialisée dans ce genre d'ouvrages a été mandatée pour élaborer un plan d'action et réaliser un estimatif des travaux que nous espérons inscrire au budget 2022. Un éclairage du pont est envisagé.

À plus long terme (5 ans), des travaux de peinture sont prévus.



Photos du bourg

Ces photos qui s'inscrivent dans la continuité du parcours pédagogique mis en place en 2019 sur les terre-pleins évoqueront de bons souvenirs aux anciens et feront découvrir l'histoire du bourg aux plus jeunes.

Expo photo : le Sal, vues du ciel

Le Bono s'est associé avec Pluneret et Plougoumelen pour réaliser, par drone, une série de photos du Sal dont nous sommes copropriétaires.

Elles vont permettre, dans un premier temps, la réalisation d'une expo qui tournera dans nos communes, en liaison avec la finalisation de la boucle pédestre « Les rives du Sal ».



Inventaire du patrimoine bâti

En 1964, la Bretagne fut l'une des premières régions choisies par André Malraux pour initier un inventaire général du patrimoine. Cette mission incombe aujourd'hui aux régions.

L'inventaire du patrimoine bâti repose sur un recensement exhaustif complété d'un travail documentaire. Au service des acteurs locaux, cette démarche scientifique participe à la valorisation et à l'aménagement des territoires. Ces enquêtes d'inventaire témoignent ainsi de l'évolution des modes de vie et des transformations des paysages urbains et ruraux sans viser bien sûr à les mettre sous cloche.

En Bretagne, où les habitants comme les touristes témoignent d'un intérêt pour les édifices en tous genres, mêmes modestes,

représentatifs d'une époque, d'une région, d'un métier..., une quarantaine de structures participent à cette opération d'inventaire.

À l'échelle de l'agglomération (GMVA), 33 communes faisant appel au bénévolat sont engagées. L'objectif étant également l'obtention du label « Pays d'art et d'histoire ».

Localement, nous sommes une dizaine à participer à l'aventure. Actuellement, plus de 500 bâtiments ont été recensés avec la complicité de nombreux Bonovistes prêts à ouvrir leur mémoire pour nous rappeler que derrière les murs d'une ferme du XVIII^e, d'une maison de pêcheur de 1900, d'un ancien commerce de la rue Pasteur ou d'une maison néo-bretonne des années 1960 se cachent toutes les histoires de familles qui ont donné une âme à notre village.

La chapelle de Béquerel

Pour compléter les travaux de restauration entrepris dès 2014, deux chantiers sont à l'étude pour l'intérieur de la chapelle :

- La réalisation d'une installation électrique répondant aux normes et aux préconisations de la DRAC.
- La restauration du mobilier en collaboration avec le conservateur départemental des antiquités et objets d'art.

Les chemins



L'opération « chemins » d'octobre 2020 a permis, outre un nettoyage, de dresser un constat plutôt encourageant de leur état et de lister les améliorations à apporter.

Merci à tous les bénévoles. Merci également aux agents des services techniques et portuaires qui se sont chargés d'évacuer quelques épaves d'annexes échouées au fond de la baie de Kerdréan. L'entretien annuel a été réalisé et trois tables pique-nique installées.



Le département a finalisé l'aménagement d'une « banquette » au Baël sous l'ancienne maison des garde-pêche, reconstruit le platelage à Kerdréan et sécurisé le passage sur les rochers en amont de Roch-Vilen.

En application de la loi littorale une servitude de passage piéton a permis l'aménagement, par le département, d'un nouveau chemin entre la chapelle de Béquerel et le moulin de Kervilio.

Une solution concernant le contournement de la pointe du Rocher est en réflexion.

Atlas de la biodiversité

Sous l'égide du PNR, cette démarche volontaire de la commune vient d'entrer dans sa phase opérationnelle.

Elle vise à permettre aux Bonovistes de mieux connaître la biodiversité de leur territoire et à mieux la protéger.

Plusieurs actions ont été proposées à l'automne : deux balades nature-patrimoine et une opération baccharis. D'autres actions sont prévues pour l'hiver.

Merci à tous les bénévoles.



Qui était Jean Le Mentec ?

Le 7 mars 1953, par délibération du conseil municipal, le chemin du Mané Roz allant du Penoro à Roz devient officiellement la rue Jean Mentec.

Qui était Jean Le Mentec, né le 3 mars 1927 à la Croix de Lavarion, quatrième enfant de Joseph et de Marie-Françoise Le Guillan ?

Jean n'a qu'un an lorsque sa mère décède. Son père se remarie et installe sa famille dans une maison neuve, au Mané Haut, où naîtront quatre autres enfants.

Les souvenirs de sa soeur Élise nous permettent d'en savoir plus sur cet enfant du pays, décédé le 9 novembre 1944 à 17 ans.

« C'était la guerre. Il aurait probablement été marin comme son frère [ainé] Joseph, mais comme il n'y avait pas de bateau, il travaillait à la ferme de Kerbernard. Il se levait tous les jours à quatre heures du matin pour aider Pierre Le Sommer à faire son pain. Pierre faisait du pain pour les FFI ; c'est comme ça que mon frère est entré dans la résistance. »

Monique et Simone Le Sommer, filles du boulanger, précisent : *« son père Joseph venait aussi aider à tourner la pâte car il n'y avait pas toujours d'électricité pour faire marcher le pétrin. Ils rentraient par derrière pour qu'on ne les voie pas. C'est Joseph qui a incité son fils à s'engager dans la résistance. »*

Un demi-siècle plus tard, Étienne Le Sommer, jeune frère du boulanger, lui aussi résistant, nous confiait ses souvenirs : *« Il est mort près de moi. On était au Plec, à Locoal-Mendon. Il y a une chapelle [Sainte Brigitte]. Notre compagnie était installée dans une ferme. On était un groupe d'une douzaine, dont huit environ du Bono, à 200 m de là au bord de la côte chez un ostréiculteur. Il y avait Valentin Quéllec, Auguste Le Ménach, Antoine Le Blévec (dit Cavalin), Jean Le Gloanic [de Plougoumelen]. Celui qui nous commandait c'était un nommé Mahé : un gendarme d'Auray.*

On avait parmi nous une tête brûlée : un ancien légionnaire qu'on appelait la grenade. Il buvait, il allait au bord de la rivière et il engueulait les Allemands et tout de suite, avec leurs crapouillots [mortiers], ils nous bombardaient.

On était là, tous des gars du coin, sous les ordres du commandant Le Garrec, pour entourer la poche de Lorient avant la reddition.



On n'avait presque pas d'armes. On avait peur que les Allemands passent la rivière comme ils ont fait à Sainte-Hélène.

Comment Jean Le Mentec a été tué ? C'est un mystère. Il était dans un cabanon qui communiquait avec la maison d'un ostréiculteur.

À la lecture de ce témoignage, Élise complète : *« Il n'est pas mort à Locoal. Il a été blessé le 7 novembre et transféré à l'hôpital d'Auray où il est décédé le 9. C'est Antoine Le Blévec (dit Cavalin) qui est venu prévenir mes parents. Le cercueil a été ramené d'Auray et gardé par les FFI à l'entrée du pont jusqu'au moment des obsèques.»*

Jean Le Pluart, alors écolier, se souvient des maquisards du Bono se réunissant au café, chez Jeanne Lainé¹ et de *« Tous les élèves accompagnés de leurs maîtres [qui] sont allés de l'autre côté du pont assister à l'hommage et au discours »*.

Élise précise : *« Il y avait trop de monde sur le pont qui commençait à bouger. Ils ont été obligés de nous séparer. La cérémonie religieuse a eut lieu au Bono dans l'ancienne église et nous sommes allés à pied à Plougoumelen où il a été inhumé². »*

1. Aujourd'hui, galerie de Dan Santag.
2. Il n'y avait pas encore de cimetière au Bono. Il n'a été créé qu'en 1946.

Alain Brulé, 2020

Remerciements :

Élise Le Gloanic, Étienne Le Sommer (†),
Monique (†) et Simone Le Sommer,
Jean Le Pluart.



CCAS

Marie-Hélène LE GOLVAN / 3^{ème} adjointe au Maire
Gestion RH du personnel communal, affaires sociales, CCAS.



Communication

Anne-Sophie BARRERE / Conseillère déléguée
Communication.

Le CCAS, aide aux familles



Le CCAS vient en aide aux personnes en difficultés par la distribution de denrées alimentaires, une fois par mois.

Une collecte communale à été mise en place en mai 2021, la récolte a été de **188 kg** puis en novembre **302 kg**. Soit un total de **490 kg pour l'année**.

Les dons

Des adolescentes de la commune ont confectionné des gâteaux pour les vendre sur le marché du samedi matin et ont ainsi pu remettre 208€.

Un particulier a fait un don de 120€.

Grâce à eux le CCAS à pu acheter des produits supplémentaires.

UN GRAND MERCI aussi aux généreux donateurs qui toute l'année fournissent de la nourriture, des fruits, des légumes et du pain...



L'épicerie solidaire



Le CCAS dirige aussi les familles vers l'épicerie solidaire.

Le CCAS instruit des demandes FSL (Fonds Solidarité Logements) pour des dettes portant sur des factures d'énergie.

Les colis aux aînés

Une fois de plus la pandémie ne nous a pas permis de réunir nos aînés de + 75 ans. Le CCAS a distribué 239 colis, à domicile ou en mairie.



Opération boîtes de Noël



Cette opération, réalisée à l'initiative de Suzon, Angélique et Léane du Bono à permis de remettre 150 boîtes au Secours populaire, aux Restos du coeur et au CCAS. (Tous les dons au CCAS donnent droit à une déduction fiscale).

Les supports de communication



À notre arrivée, la commune était pourvue : d'un bandeau lumineux, du site internet et du Bon'Écho. Il nous a semblé important, pour offrir une meilleure information à tous, d'améliorer ces supports. Courant de l'été 2020 nous avons créé la page Facebook @mairielebono puis restructuré le Bon'Écho.

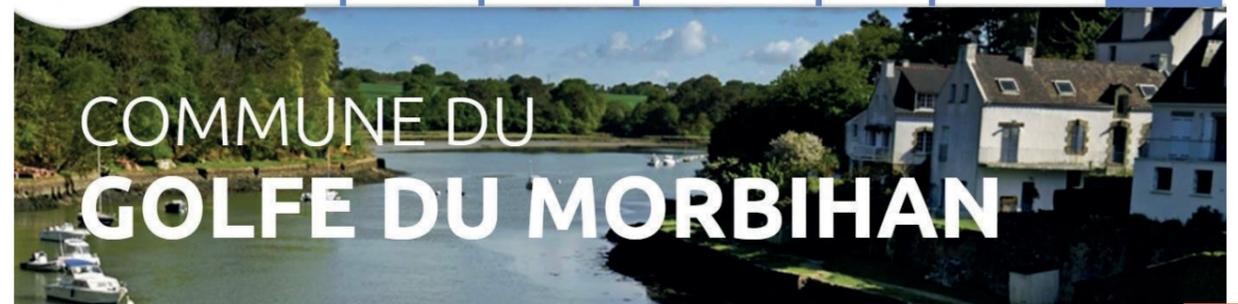
Sous l'impulsion de la commission communication, constituée de 6 conseillers municipaux et des 6 membres du comité consultatif, les moyens de communication ont été redéfinis.

Les réunions se déroulant tous les 2 mois ont traité notamment : du contenu de chaque Bon'Écho, de la mise en place du concours photos réalisé l'été dernier, de l'installation d'un panneau lumineux dans le bourg, du contenu de la page Facebook ou encore de la proposition d'un nouveau logo pour la commune.

L'ensemble des membres participent activement aux débats et aux décisions.

Les existants (Site internet, bandeau lumineux, Bon Echo)

Un rafraichissement bien mérité pour le site internet ! L'ensemble des membres a travaillé à la modernisation du site. L'idée étant de mener une réflexion sur les outils les plus recherchés par les utilisateurs, puis enfin sur la présentation générale du site. Désormais un accès direct, plus facile et ludique permet l'utilisation du site sur ordinateur, tablette et smartphone.



BIENVENUE
MAIRIE LE BONO

Le bandeau lumineux

Sur le bandeau lumineux, apposé sur la mairie, vous retrouvez les actualités, principalement : l'agenda, et les informations communales et extra-communales.

Le Bon Echo



[Retour en images](#)

Le Bon'Écho, votre rendez-vous bimestriel bonoviste ! Comme vous l'avez remarqué les membres de la commission l'ont fait évoluer. Votre journal a fait « peau neuve » tant sur son contenu que sur le contenant ! Le contenu vous fait part de l'actualité de la commune, du tissu économique, de l'agenda et des événements. Retrouvez-le dans votre boîte aux lettres tous les 2 mois. La distribution est réalisée par vos élus et les membres de la commission communication et du comité consultatif que nous remercions vivement pour leur participation. Retrouvez le prochain Numéro début Avril.

Les nouveaux (Page Facebook, panneau lumineux, centolive et le nouveau logo communal.)

L'ère du numérique nous invite à vous proposer également une actualité sur les réseaux sociaux. La page Facebook a été créée l'été dernier. La communauté de la page compte désormais près de 600 abonnés.

Sur cette page, vous retrouverez les actualités de la commune, les événements, des « directs » mais aussi deux rubriques : « Vos commerçants et artisans vous informent » et également « vos associations vous informent ». Ces flash permettent aux différents acteurs de la commune de partager leurs contenus à l'ensemble des abonnés.



Le petit nouveau de la commune ! Il est installé depuis le 18 Novembre dernier sur la place Joseph Le Clanche.

Après plusieurs commissions communication nourries d'échanges mais aussi des contraintes techniques, son emplacement a obtenu consensus. L'actualité défile en journée de 7h à 21h en hiver et pour l'été jusqu'à 23h. Le panneau affiche les informations de la commune et annonce également les événements des associations.



Cento live



L'application Centolive est connectée en direct avec la communication diffusée sur le panneau lumineux en temps réel. Disponible en téléchargement sur Google play et appstore, elle vous permet d'être informé de l'actualité du Bono sans vous déplacer ou en vous trouvant à l'autre bout du monde ! Pratique n'est-ce pas ? Il vous suffit de télécharger l'application sur votre smartphone et de sélectionner Le Bono en favoris (bien entendu !) car vous aurez accès à d'autres communes qui en sont également équipées.

Le nouveau logo communal

Avez-vous remarqué un changement d'identité visuelle de notre commune dans ce bulletin ? Il s'agit de notre tout nouveau logo ! Le dernier venait de fêter ses 20 ans !

La commission communication a fait appel à Juliette Cadoret, agente communale au service communication et graphiste bonoviste talentueuse, pour nous proposer plusieurs projets.

Les membres de la commission et du comité ont présélectionné 4 logos. Ces derniers vous ont été proposés par un vote dans le Bon'Écho de l'été dernier. Puis, plus récemment sur le marché avec la participation active de quelques élus du conseil municipal des enfants.

Après avoir obtenu la majorité des voix, il vient d'être voté lors du dernier conseil municipal du 24/01/22.

Que représente le nouveau logo ?

Sa structure graphique est constituée du vieux pont suspendu et de la voile du Forban en tant qu'émblèmes patrimoniaux de la collectivité, la rivière et le végétal pour illustrer l'environnement naturel de la commune.

Pour renforcer l'impact visuel, le nom de la commune est intégré aux éléments architecturaux du vieux pont, le «L» et le «N» devenant les piliers sur lesquels repose l'ouvrage, symbole d'un territoire accueillant.



Pierre BAREL / Conseiller délégué
Enfance Jeunesse.

Départ de Patricia FRAVALO



Après une carrière dans la fonction publique dont près de 6 années à la tête du service enfance jeunesse de la commune du Bono, Patricia FRAVALO a fait valoir ses droits à la retraite. L'équipe municipale et les agents de la commune la remercie pour son investissement et lui souhaite le meilleur pour cette nouvelle étape de vie.

Arrivée de Myriam LE PLAIRE-BRARD

Fixant le périmètre enfance jeunesse comme une des priorités du mandat, Pierre BAREL a été nommé le 1^{er} avril 2021 en qualité de conseiller municipal délégué, pour assurer l'ensemble des affaires relatives à l'enfance et à la jeunesse. On retrouve notamment la restauration scolaire, l'école, les activités périscolaires et le centre de loisirs.

Avec Madame Myriam LE PLAIRE-BRARD, nouvelle responsable du service enfance jeunesse, ils forment un binôme désireux de dynamiser l'offre d'activités vers les enfants, les ados et de participer à l'amélioration des infrastructures liées à ce périmètre.



Vie scolaire

A l'école comme partout ailleurs, le début du mandat a été très largement marqué par la crise sanitaire. Toute l'équipe enseignante et les agents municipaux intervenants auprès des enfants ont dû faire face à des contraintes sans précédent (enseignement à distance, port du masque à partir du CP, mesures de distanciation, non brassage des élèves, aération des classes...) et des règles parfois changeantes. Nous tenons vivement à les remercier pour le professionnalisme et l'adaptabilité dont ils ont fait preuve tout au long de cette période.



Les activités sportives scolaires



Malgré un contexte peu favorable et l'annulation forcée de certaines activités au plus fort de la crise sanitaire, de nombreux projets ont malgré tout vu le jour :

- Les sports collectifs au City Stade (ex : initiation au handball avec un intervenant du club d'Auray).
- La natation et les sports nautiques (séances pour les CP/CE1/CE2/CM1/CM2 à la piscine de Grand-Champ, initiation au surf pour les CE2, découverte de la voile pour les CM1/CM2 sur la base nautique de Toulindac).
- Les enfants se rendent régulièrement dans le complexe sportif de Plougoumelen.

Projets civiques et environnementaux



Un conseil des élèves a été créé à la rentrée de septembre 2021 dans lequel siègent des délégués de classe du CP au CM2 pour permettre aux enfants d'émettre des idées et de lancer de nouveaux projets. En fonction des besoins exprimés, l'équipe enseignante y répond directement ou se tourne vers la municipalité pour un accompagnement.

Aire marine

L'école du Bono est labellisée « Aire marine éducative ».

Porté par le Parc Naturel Régional (PNR), ce label reconnaît la mise en place d'une démarche écocitoyenne mettant les enfants au cœur d'une réflexion collective autour de la gestion et de la protection du patrimoine naturel et culturel.

Le PNR et Alain Brulé, référent, accompagnent les classes de CM1/CM2 menant des actions autour du port du Bono avec pour thème l'ostréiculture.





Déchets et gaspillage alimentaire

En collaboration avec l'agglomération GMVA, plusieurs projets sont organisés tels que la visite d'un centre de tri par les CM2, une animation sur le gaspillage alimentaire pour les CM1, ou sur le tri sélectif pour les CE2.

Programme Watty



Renouvelée pour 2021-2022 et 2022-2023, une convention pour la mise en place du programme Watty a été initiée lors des 2 années scolaires précédentes. Ce programme a pour ambition de rendre les élèves acteurs de la transition écologique à l'école et à la maison. Cela se matérialise par des animations en classe et des événements au cours de l'année accompagnée par des intervenants extérieurs, abordant des thèmes tels que l'éclairage, la gestion de l'eau...

Au jardin

Pour les maternelles, des animations au jardin de l'école sont désormais régulièrement organisées avec les Ateliers de Khloë (herboriste bonoviste qui vient sensibiliser et faire découvrir les plantes et la biodiversité aux enfants).



Projets culturels et patrimoniaux



Régulièrement au cours de l'année scolaire, les élèves des différentes classes se rendent à la médiathèque pour emprunter ou consulter des ouvrages, participer à des animations... Pendant la crise sanitaire, ces liens ont été organisés différemment mais avec la volonté de les maintenir autant que possible.

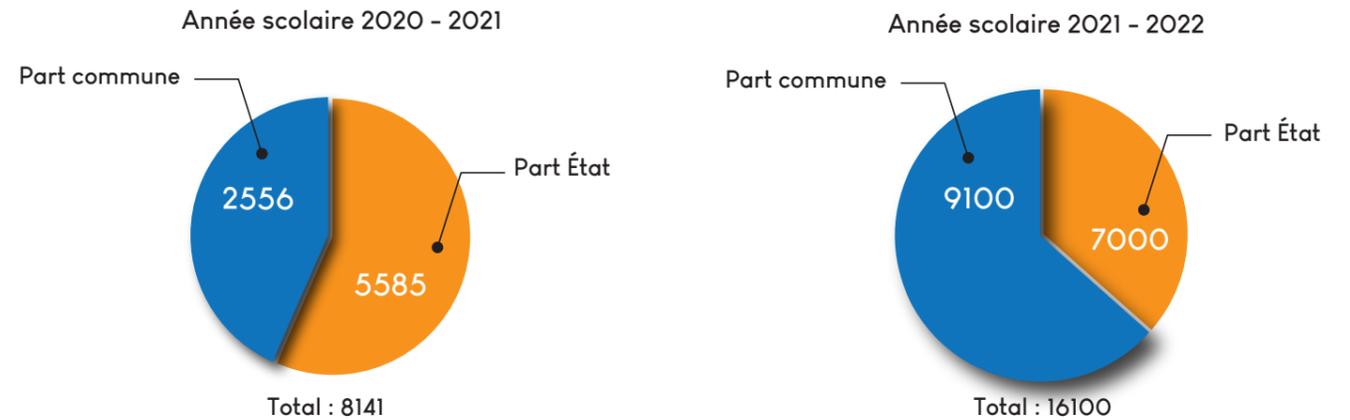


Parcours sonore

Durant l'année 2020-2021, la classe de CE1 a bénéficié de l'accompagnement d'une intervenante musique de GMVA pour un projet de parcours sonore.

Alain Brulé, adjoint au patrimoine a apporté ses compétences pour la construction de ce parcours.

De nouveaux équipements pour l'école



Le développement du numérique a été identifié comme un des axes prioritaires dans le projet d'école pour les prochaines années. Ainsi, pour accompagner cette volonté forte, la municipalité a soutenu et encouragé de nouveaux investissements matériels lors des années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.

Ce sont ainsi pas moins de 10 ordinateurs portables, 16 tablettes, 3 tableaux blancs interactifs qui ont été acquis. Ces matériels ont été financés pour partie par la réponse à des appels à projets nationaux (programme France Relance et label école numérique).

Une nouvelle aire de jeux



Depuis septembre 2021, les élèves de primaire bénéficient d'une nouvelle aire de jeux dans la cour.

Pour ce projet, un travail collaboratif a été mené avec les enseignants afin de s'assurer que la réalisation réponde en tous points à leurs besoins du quotidien :

- Intéresser toute la tranche d'âge 6-10 ans
- Pouvoir être utilisée pour les activités physiques et sportives
- Accueillir simultanément une vingtaine d'enfants

Au titre de la sécurité sanitaire au sein des bâtiments scolaires (école et restaurant scolaire), il a également été installé dans chaque salle un capteur de CO2. Ces équipements permettent aux encadrants d'être alertés par un signal lumineux lorsqu'il est nécessaire d'aérer les pièces dans lesquelles ils se trouvent. Ce dispositif, non obligatoire, permet de compléter la palette des gestes barrières contre la circulation du Covid-19.

Nouveau marché de restauration scolaire



Le marché public de restauration scolaire arrivait à échéance au 31 août 2021. Dans ce cadre, la commune a lancé au 1^{er} semestre 2021 un nouvel appel d'offres qui a été remporté par la société lorientaise «AGORA SERVICES».

La volonté de la municipalité étant de répondre au mieux aux attentes des parents et enfants fréquentant le restaurant, nous nous sommes appuyés sur eux à plusieurs niveaux :

- Un sondage internet a été réalisé pour identifier les critères importants de sélection du nouveau prestataire. Ainsi, un accent fort dans le cahier des charges a été mis sur la qualité des produits servis (produits bios, labellisés, de saisons...) et leur origine.
- 2 enfants, 3 parents d'élèves, 2 agents communaux et 1 élue ont participé au test organoleptique qui constituait un des critères de notation des candidats au marché public.

Activités périscolaires et extra-scolaires

La fréquentation de l'Accueil de Loisirs a été victime de la situation sanitaire. De nombreuses activités ont dû être annulées en 2020 et 2021. Toute l'équipe du service enfance-jeunesse a eu à cœur de maintenir le plus possible la dynamique en offrant un panel d'activités aussi diversifiées que possible.

Fréquentation pendant les vacances

	VACANCES D'HIVER 2021	VACANCES DE PRINTEMPS 2021	VACANCES D'ÉTÉ 2021	VACANCES D'AUTOMNE 2021
Nombre moyen d'enfants accueillis	14 / jour	?	23 / jour	27 / jour

Zoom sur les séjours d'été :



Photo 1 : Ranch de Calamity Jane



Photo 2 : Futuroscope

Annulés en 2020, les séjours d'été ont pu être relancés cette année pour le plus grand bonheur des enfants :

- Ranch de Calamity Jane : 15 enfants de 6 à 8 ans ont vécu une semaine comme des indiens (hébergement en tipis, tir à l'arc...)
- Activités nautiques à Crozon : 12 enfants de 8 à 11 ans ont découvert ou amélioré leur niveau en catamaran, planche à voile, paddle, kayak et dériveur.
- Une semaine de stage de surf à Plouharnel pour 6 jeunes de 11 à 13 ans
- 2 jours au Futuroscope pour 29 enfants de 10 à 17 ans.

Zoom sur l'accueil de loisirs « Les P'tits Forbans »



Photo 1 : Cuisine automnale



Photo 2 : Collecte alimentaire pour le CCAS

L'accueil de loisirs « Les P'tits Forbans » accueille toute l'année les enfants de 3 à 10 ans et leur propose des activités variées et adaptées à chaque période de l'année.

Zoom sur les activités pour les adolescents



Photo 1 : Initiation paddle

Photo 2 : Sortie VTT

La redynamisation des activités à destination adolescents a été amorcée à l'été 2021. Ainsi, à chaque vacances scolaires, un programme diversifié leur est proposé par un ou plusieurs agents de la commune sur des ½ journées ou en sortie à la journée.

24 de nos ados au mois de juillet et 34 aux vacances de la Toussaint ont pu profiter du programme concocté par le service enfance jeunesse .

Zoom sur les «chantiers jeunes»



Photo 1 : Peinture au port



Photo 2 : Préparation des décorations de Noël

A l'été 2021, la municipalité a mis en place le dispositif «chantiers jeunes» pour permettre aux jeunes bonovistes de s'impliquer dans des actions citoyennes, participant à l'amélioration de leur cadre de vie : embellissement de la commune avec peinture d'équipements communaux sur le port, remblai autour du stade, renouvellement et peinture des panneaux de signalisation en bois, préparation des décorations de Noël.

Des missions à caractère éducatif et encadrées par du personnel communal ont ainsi été mises en place pendant les périodes de vacances scolaires (été, Toussaint, Noël) et ont permis à une trentaine de nos ados de bénéficier, en contrepartie de leur implication, d'une gratification de 15 € par demi-journée sous forme de bons d'achats auprès d'enseignes locales (vêtements, produits culturels, articles de sport...).



Local jeunes

Afin de permettre aux jeunes de la commune d'avoir leur lieu de rencontre, un modulaire a été acquis.

Le conseil municipal des jeunes a été mobilisé pour exprimer leurs besoins en matière d'équipement et un chantier jeunes a été organisé en décembre 2021 pour

le personnaliser (*inauguration prévue au premier trimestre 2022*). Cet espace provisoire sera remplacé à terme par un local dans un bâtiment communal. Il a vocation à être la première étape d'une appropriation par les jeunes bonovistes d'un endroit dédié.

Conseil Municipal Enfants



Charline LE MORILLON



Gabin HARLAUX



Issam MAGHRAOUI



Lucia MACHETOT



Yann EVEN



Juliette SCOLAN



Léandre MORELLET



Youna GUILBAUD



Yuna BROCHE VALENCE



Mae ROBINO



Perrine GRIVES



Charlie BACHA-GRIMAUULT

En janvier 2020, un conseil municipal des enfants regroupant 12 élèves de CM1 et CM2 a été installé pour une durée de 2 ans.

Si la crise sanitaire n'a pas facilité la tenue d'échanges réguliers en 2020, la dynamique a pu être relancée au premier trimestre 2021. Nos jeunes élus ont ainsi pu être impliqués sur des sujets aussi divers que leurs attentes quant à l'organisation d'activités pendant les vacances scolaires, les équipements du City Stade à prévoir ou encore l'installation d'un local jeunes pour que ceux-ci puissent se retrouver régulièrement pour des activités en commun.

Par ailleurs, les membres de ce CME ont pu être pleinement mobilisés sur des actions de terrain : la participation au test organoleptique pour la sélection du nouveau prestataire de restauration scolaire ou la rencontre des bonovistes sur le marché pour voter pour le nouveau logo de la commune.



Yves DREVES / Maire de la commune
Vie associative et culturelle

Petite enfance



La MAM (*Maison des Assistantes Maternelles*) « Hauts comme 3 pommes » et ses 3 assistantes maternelles peuvent accueillir **jusqu'à 12 enfants en semaine de 7h30 à 20h00.**

Pour les contacter : 02 97 29 87 98

Par ailleurs 6 assistantes maternelles exercent au Bono. Vous pouvez contacter le **RPE (Relais Petite Enfance)** au **02 97 58 00 22** ou par email à **ram@baden.fr** pour obtenir leurs coordonnées.

Contacts utiles

Mission Locale du Pays d'Auray :

Cette association a pour but de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et leur propose différents services :

- Des conseils d'orientation et des informations administratives.
- Des formations préparant au cadre professionnel.
- Des offres d'emplois proposées par les partenaires de la Mission Locale.
- Des aides pour des expériences professionnelles à l'étranger.
- Le libre accès à des outils numériques.
- Des aides au logement, à la santé et à des activités sportives et culturelles.
- Des facilités de transport à l'échelle locale (location de scooter, assistance à l'obtention du permis...)

Pour toute information : 02 97 56 66 11



Accroissement de la population



La population du Bono a connu une des croissances les plus fortes dans le Morbihan (+3,3%) en particulier dans les tranches d'âge 0-14 ans, 30-44 ans, 60-74 ans. Le nombre d'habitants continuerait d'augmenter jusqu'en 2035 (+ 30% pour les 75 ans, +15% pour les 15-29 ans et +1% pour la tranche 30-44ans).

Analyse des besoins sociaux

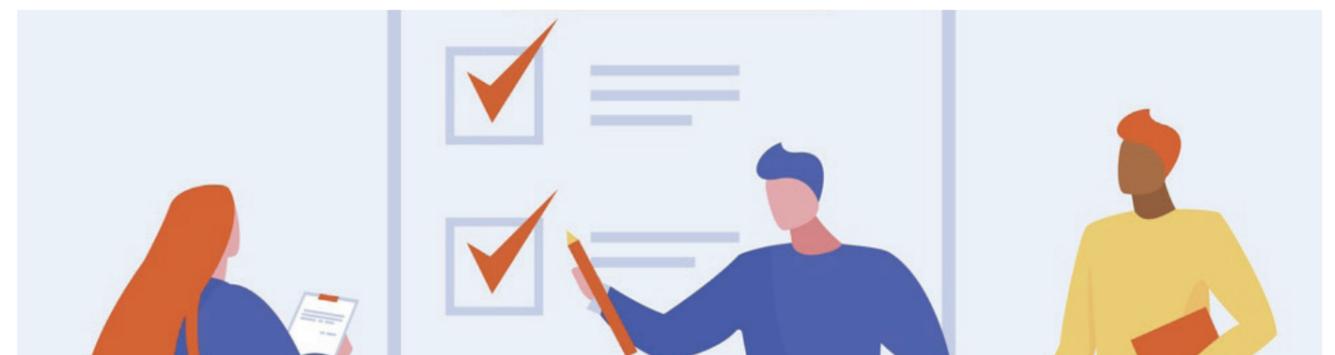
Chaque année de nouvelles activités sont proposées afin de répondre aux attentes des bonovistes. Aujourd'hui le tissu associatif au Bono est composé d'une quarantaine d'associations.

Selon l'enquête sur les besoins sociaux qui vient d'être réalisée : 50% des personnes répondent que la qualité de vie au Bono est bonne et 45% estiment qu'elle est très bonne. 57 % des répondants sont adhérents à un club ou à une association implantée sur la commune.

Cependant, pour plusieurs Bonovistes les activités manquantes concernent la diversité des activités sportives, les concerts, les animations culturelles ainsi que les activités à destination des enfants.

Au-delà de la crise sanitaire qui perturbe toujours les activités associatives, ces informations nous ont amené à relancer l'expression des besoins des associations.

Un questionnaire, adressé début 2021 et complété au 3^{ème} trimestre reflète les répercussions de la crise sanitaire. La Commission et le comité consultatif vie associative et culturelle ont pris connaissance de ce diagnostic et les réflexions sur les investissements à programmer ont démarré. Ces études vont continuer en 2022 pour aboutir sur un programme d'investissement adapté.



La médiathèque



La médiathèque est un outil valorisant pour les Bonovistes et n'a cessé d'évoluer au sein du réseau des médiathèques de Vannes Golfe Agglomération. C'est une vitrine culturelle que bon nombre de communes nous envient et visitent pour s'en inspirer.

BANQUE ALIMENTAIRE (devant l'épicerie le Verger du Bono et Bonoloco)



Associations et convivialité



Nous espérons que l'année 2022 permettra aux associations de recréer des moments de convivialité.

La municipalité soutiendra les initiatives.

Nous en profitons pour remercier et pour témoigner notre soutien à toutes celles et ceux qui donnent de leur temps, de leur énergie, afin de faire vivre toutes ces associations contribuant au dynamisme de notre commune.

Travaux au Berly



Balades contées



Journée Récréative



Concours photos



Commémoration du 11 novembre



Ouverture du City Stade



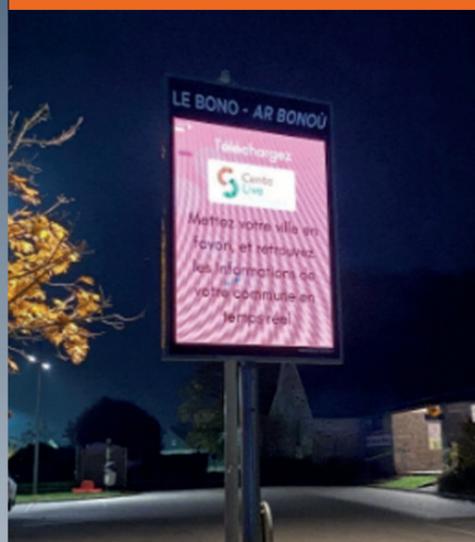
Accueil des nouveaux arrivants



Spectacle ALSH et Halloween au Bono



Installation du nouveau panneau lumineux



Conseil Départemental



Pour joindre vos élus :

- Par courriel

denis.bertholom@morbihan.fr

sophie.lebreton@morbihan.fr

Collaboratrice :

isabelle.chiocci@morbihan.fr

- Par téléphone

02 97 54 83 92



Le canton de Vannes 2

Le canton de Vannes 2 regroupe les communes d'Arradon, Baden, l'Île-aux-Moines, l'Île d'Arz, Larmor-Baden, Le Bono, Plescop, Ploeren, Plougoumelen et une partie de Vannes ouest.

Les aides du département concernant Le Bono*



- 50 000 € pour la sécurisation des cheminements doux et des équipements pour vélos.
- 42 363 € pour l'extension et la rénovation des vestiaires de football.
- 25 573 € pour des travaux sur voirie.
- 23 530 € pour la nouvelle médiathèque.
- 19 824 € pour l'aménagement du terrain multisport.
- 8 753 € pour la restauration de terre-pleins ostréicoles et la création d'un parcours pédagogique.

- 7 218 € pour la mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux.
- 6 625 € pour la mise en accessibilité du cimetière.
- 4 320 € pour l'entretien des sentiers de randonnées.
- 2 916 € pour l'extension de l'atelier municipal.
- 2 300 € pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles

*Montants cumulés 2019/2020/2021

Les compétences du département

Le handicap / la perte d'autonomie / l'enfance et la famille / l'insertion et l'emploi / la culture / le sport / l'accompagnement des associations / l'investissement des communes / l'environnement / les routes / l'éducation / les bourses jeunes.

Des professionnels à votre service

• **Espace Autonomie Santé** peut vous accompagner en cas de fragilités ou de problématiques liées à la perte d'autonomie, le maintien à domicile, l'habitat, l'isolement.

Association «Appui au Parcours de Santé» - Zone d'activité Saint Thébaud - 1 rue Jean Marc Guyomarc'h - 56890 SAINT AVE

• **La maison départementale de l'Autonomie** est un lieu unique pour aider, informer et orienter les personnes handicapées et leurs familles.

16, rue Ella Maillart - Parc d'activité de Laroiseau - 56000 Vannes / Numéro vert : 0800 056 200 - contact@mda56.fr

• **Centre Médico Social**, l'équipe pluridisciplinaire propose un accueil gratuit et adapté à chaque situation, des consultations médicales ou encore un soutien social pour faire face aux difficultés de la vie (*assistantes sociales, éducateurs, médecins, puéricultrices, sages-femmes*).

- CMS Vannes Les Vénètes - 5 rue Cdt Charcot - 56000 VANNES

Des aides pour les jeunes

Des dispositifs pour accompagner les jeunes dans leurs projets:

- Poursuivre des études supérieures - Etudier réaliser un stage à l'étranger - Financer son BAFA

Site : morbihan.fr

facebook : [departementdumorbihan](https://www.facebook.com/departementdumorbihan)

Intercommunalité GMVa

Les aménagements du Bocage reprennent

Communes concernées : Arradon – Brandivy – Colpo - Grand champ – Locqueltas Plaudren - Plougoumelen - Vannes



Pour la 3ème année consécutive, des travaux d'aménagements bocagers (haies, talus) vont être réalisés chez 12 agriculteurs(trices) répartis dans 8 communes de l'agglomération (Arradon – Brandivy – Colpo - Grand Champ – Locqueltas – Plaudren – Plougoumelen – Vannes) En effet, dans le cadre de ses compétences liées au grand cycle de l'eau, l'agglomération entreprend des travaux de préparation du

sol, de plantation et de création de billons. L'objectif est multiple : ralentir le vent, limiter l'érosion des sols et favoriser l'infiltration des eaux de pluies dans le sol. Ce sont 12 km d'aménagements bocagers qui vont être ainsi réalisés. Ces aménagements sont financés via le programme Breizh Bocage et les fonds européens du FEADER, de la région Bretagne, du Conseil départemental et de l'agglomération.

Les scolaires à la découverte de l'eau

Communes concernées : Theix-Noyal - Treffléan

Pour la 3ème année consécutive, l'agglomération, au titre de ses compétences sur l'eau, propose aux scolaires des écoles du bassin versant du Plessis, un cycle d'animations sur le thème de l'eau. Sous forme de 3 demi-journées, cette animation, réalisée par une intervenante de l'association Eau & Rivières abordera des thèmes importants pour la découverte de cet élément majeur à protéger. Les enfants pourront notamment comprendre le phénomène naturel du cycle de l'eau et observer la faune aquatique lors d'une sortie sur le terrain. Les enfants de 4 classes des écoles Sainte-Cécile, Marie-Curie à Theix-Noyal, Les Korrigans et Saint-Joseph à Treffléan bénéficient de ces animations prises en charge par l'agglomération, durant l'année scolaire 2021-2022.

1ère édition des trophées de l'éco

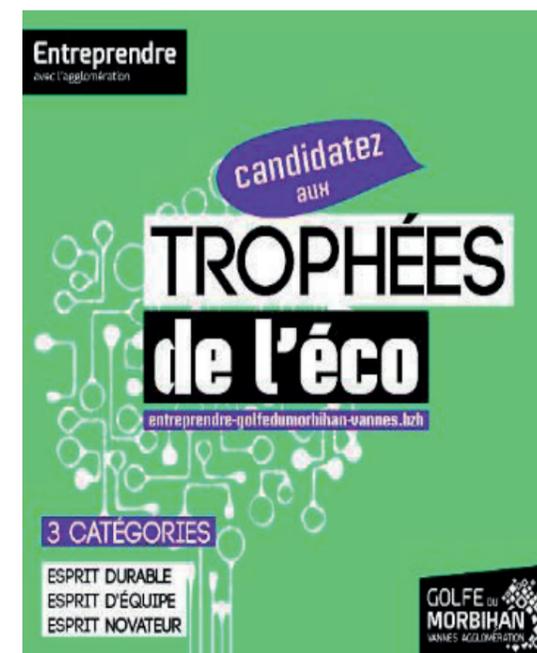
Afin de mettre en valeur le dynamisme économique local, l'agglomération décernera en janvier 2022, ses premiers « Trophées de l'éco ».

Trois thématiques seront mises en lumière : esprit durable, esprit d'équipe et esprit novateur.

Ces trophées donnent l'occasion aux entreprises du territoire de faire connaître leurs initiatives, de valoriser leurs activités et leurs stratégies, de promouvoir leurs équipes, mais également d'affirmer leur appartenance au territoire.

A savoir : candidature à déposer avant le 15 décembre sur le site de l'agglomération dédié aux entreprises :

www.entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh



Les premiers bus électriques arrivent



Dès début janvier 2022, certains trajets des lignes 1 et 6 du réseau Kicéo seront effectués avec des bus électriques. Si le changement sera à peine visible pour un voyageur, l'arrivée de ces neuf bus électriques marquera un vrai tournant dans la mobilité du territoire. L'utilisation de ces nouveaux véhicules illustre la volonté de l'agglomération d'ouvrir la voie à une mobilité plus verte et d'intégrer à la flotte des transports en commun des véhicules moins polluants. Leur acquisition correspond à une enveloppe de 5M€HT dont le quart a été financé par l'Etat via le programme Vertigo.

Bilan de notre début de mandat

Nous nous félicitons d'obtenir enfin un espace d'expression sur un support de la commune !

Respectant notre engagement, nous nous sommes réparti.e.s et investi.e.s dans les 14 commissions à 4 conseiller.e.s. (sans suppléance acceptée).

Malgré notre présence et nos nombreuses propositions au service des Bonovistes, nous faisons face à un refus systématique du Maire et de la majorité à les prendre en compte.

Nous restons à votre disposition pour continuer à porter fièrement cette mandature.

Voici l'essentiel de nos propositions et votes
durant ces premiers mois :

Démocratie et transparence

Permanence d'élus (majorité et minorité) les samedis matins :
Refusé !

Questions du public en fin de conseil : Refusé !

Réunions publiques pour expliquer et recueillir l'avis des habitants sur les grands projets structurants : Refusé !

Les comités consultatifs et les commissions servent plus de « faire-valoir démocratique » que de ressources au débat et de travail en conseil municipal. Nous le regrettons.

Lien Social

Une politique jeunesse + ambitieuse pour les 10 à 17 ans et un local permanent plus adapté d'au moins 60m² : Refusé !

Un minibus pour le service jeunesse, les associations et les personnes isolées : Refusé !

Nous parvenons à rester très actifs au sein du CCAS qui œuvre efficacement avec ses moyens, dans une situation sociétale compliquée.

Dépense publique

En désaccord ! L'enveloppe budgétaire prévisionnelle de 3,3 millions d'euros pour le projet d'extension mairie/cantine/salle Le Mené qui n'a été décidé qu'en Bureau municipal, sans prendre l'avis de la commission urbanisme, du comité consultatif des Bonovistes alors qu'il s'agit d'un projet majeur !

En désaccord ! L'achat du panneau d'information électrique et publicitaire (13000€+forte consommation), à l'opposé de la transition écologique attendue par les citoyens !

Nous restons attentifs sur le devenir du projet important de la ZAC Sud (163 logements prévus et une seule voie d'accès sur la RD) et sur le non-devenir de l'ancienne école, qui semble abandonnée par la majorité...

Gaëlle Mandart-Beyssac / gaelle.mandart-beyssac@lebono.fr
06 76 10 30 48

Membre du CCAS / Commissions Restauration scolaire,
Communication / Elue à la Safer

Patrice Héno / patrice.heno@lebono.fr /
06 13 55 51 99

Commissions Maritime, Patrimoine, Vie Associative, Culturelle et Sportive, Tourisme, Marchés hebdomadaires / Membre du conseil des mouillages

Mickaël Le Mouroux / mickael.lemouroux@lebono.fr
06 61 98 98 33

Commissions Maritime, Restauration scolaire, Développement économique, Enfance et Jeunesse, Impôts directs, Listes électorales, Comité de pilotage de la Zac

François Vaillant / francois.vaillant@lebono.fr
06.81.77.82.76

Commissions Urbanisme, Aménagement du territoire, Travaux, Environnement, Suivi du PLU, Finances, Appels d'offres et marchés

Objectif zéro gaspillage

avec l'agglomération

CALENDRIER DE COLLECTE 2022

LE BONO

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
					1	2	5	1	2	3	4	5	6	9	1	2	3	4	5	6	13			1	2	3	
1	3	4	5	6	7	8	9	6	7	8	9	10	11	10	7	8	9	10	11	12	13	14	4	5	6		
2	10	11	12	13	14	15	16	7	14	15	16	17	18	17	14	15	16	17	18	19	20	15	11	12	13		
3	17	18	19	20	21	22	23	8	21	22	23	24	25	24	21	22	23	24	25	26	27	16	18	19	20		
4	24	25	26	27	28	29	30	9	28					28	29	30	31			17	25	26	27	28	29		
5	31																										

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
17					1	22	1	2	3	4	5	26				1	2	3	31	1	2	3	4	5	6	7	
18	2	3	4	5	6	7	8	23	6	7	8	9	10	27	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		
19	9	10	11	12	13	14	15	24	13	14	15	16	17	28	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21		
20	16	17	18	19	20	21	22	25	20	21	22	23	24	29	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28		
21	23	24	25	26	27	28	29	26	27	28	29	30	30	30	25	26	27	28	29	30	31						
22	30	31																									

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
35			1	2	3	4	39					1	2	44	1	2	3	4	5	6	48			1	2	3	4
36	5	6	7	8	9	10	11	40	3	4	5	6	7	45	7	8	9	10	11	12	49	5	6	7	8	9	
37	12	13	14	15	16	17	18	41	10	11	12	13	14	15	46	14	15	16	17	18	19	50	12	13	14	15	16
38	19	20	21	22	23	24	25	42	17	18	19	20	21	22	47	21	22	23	24	25	26	51	19	20	21	22	23
39	26	27	28	29	30			43	24	25	26	27	28	29	48	28	29	30				52	26	27	28	29	30



LES BONS GESTES POUR LA COLLECTE



DANS LE BAC VERT les déchets ménagers en sacs fermés



DANS LE BAC JAUNE les déchets recyclables en vrac sans sac



Déposez vos bacs la veille à partir de 19h **SUR LES POINTS VERTS**, poignées côté route



RÉCUPÉREZ VOS BACS après la collecte



ORDURES MÉNAGÈRES

Votre bac est collecté chaque semaine le

→ **Judi**



DÉCHETS RECYCLABLES

Votre bac est collecté tous les 15 jours le

→ **Vendredi** semaine paire



Pensez à sortir vos bacs la veille, après 19h



ATTENTION SEMAINE À JOUR FÉRIÉ → LE JOUR DE COLLECTE EST DÉCALÉ AU LENDEMAIN

UN DOUTE, UNE QUESTION ? 02 97 68 33 81 - dechets@gmvagglo.bzh - golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh